

PROJET DE STATION D'EPURATION A CUL-DE-SAC

Des discussions houleuses au conseil de quartier

Lundi, une délégation d'habitants du quartier de Cul-de-sac assistait à nouveau au conseil de quartier dont l'ordre du jour incluait le projet d'installation d'une station d'épuration dans la baie du village. Des représentants de la collectivité s'étaient déplacés pour répondre aux questions des réfractaires à ce projet ; mais les discussions sont restées stériles ; chacun campant sur ses positions.



Les habitants de Cul-de-sac ne veulent pas que la station d'épuration du quartier soit construite dans la baie face à Pinel et ils préviennent déjà d'un futur blocage si les travaux venaient à être entrepris. La délégation qui participait lundi au conseil de quartier n'est pas contre l'idée de construction d'une station dans la zone, mais tous souhaitent que la collectivité trouve un autre emplacement que ce site

qui attire chaque jour des dizaines de touristes. Mais d'après Patrick Lentz, responsable de l'Etablissement de l'Eau et de l'Assainissement de Saint-Martin (EEASM), il n'est pas possible de trouver un autre emplacement pour la future station et les différents cas de figure ont déjà été étudiés.

Les habitants de Cul-de-sac proposent que la future station soit construite à côté de la

décharge. "Impossible" répond l'EEASM, cette proposition a déjà été rejetée par l'état car c'est un site protégé par la réserve naturelle marine. Il n'y aurait donc pas d'issue au problème. Et comme le rappelait lundi soir Patrick Lentz aux habitants de Cul-de-sac, "Saint-Martin fait déjà l'objet d'un contentieux européen en matière d'assainissement et il est aujourd'hui urgent de régler ce problème. Il s'agit de santé publique ; personne ne peut s'opposer à la construction d'une station d'épuration. Et si l'on attend encore deux mois, on perdra la subvention." Mais toutes ces explications tech-

niques n'auront pas suffi à convaincre les représentants du quartier, qui assurent que la station ne se fera pas sur le site choisi.

Les discussions houleuses auront duré deux heures sans qu'aucun compromis ne soit trouvé et sans que les autres sujets à l'ordre du jour ne puissent être abordés. Max Ogounde des services techniques de la collectivité proposait en fin de réunion que soient présentées aux habitants de Cul-de-sac les différentes études déjà effectuées sur le sujet... Affaire à suivre.

M.M.

ASSASSINAT DE CONCORDIA

Le 3e suspect appréhendé hier après-midi

Et de trois ! La gendarmerie a mis la main hier après-midi sur le troisième et dernier jeune suspect d'avoir participé au règlement de compte qui a entraîné la mort de Jah Lee, un Dominicain de 31 ans, à Concordia vendredi dernier.

Quelques heures après les faits, les gendarmes avaient appréhendé un 1er suspect, puis un 2e homme s'était rendu de lui-même le lendemain, sachant qu'il était recherché. Après les avoir entendus, la

juge Berthelot du Pôle de recherches criminelles de Pointe-à-Pitre a requalifié les faits en assassinat, introduisant la notion de préméditation. Les trois tueurs présumés ont donc bien échafaudé un plan pour « régler son compte » à la victi-

me. Comme nous l'indiquions dans notre édition de lundi, Jah Lee avait déjà été attaqué par ses trois agresseurs en début de semaine dernière, ce qui lui avait valu d'être hospitalisé pour des blessures à l'arme blanche. Lors de leurs auditions, les deux

premiers suspects ont reconnu les faits, ils sont originaires de la partie française, et respectivement âgés de 23 et 29 ans. Le dernier suspect appréhendé mardi après-midi est également domicilié sur la partie française, il est âgé de 19 ans.

Quant au mobile du crime, il reste encore flou... L'enquête devra non seulement déterminer le degré d'implication de chaque protagoniste dans ce crime sordide, et ce qui les a incités à commettre cet assassinat. Une autopsie sera par ailleurs pratiquée cette semaine pour déterminer les causes exactes de la mort de la victime.

Les deux premiers suspects interpellés ont été déferés en Guadeloupe le week-end dernier. Placés en détention provisoire pour assassinat, ils sont passibles de la cour d'Assises.

Le 3e suspect interpellé hier après-midi était toujours en garde-à-vue hier soir, il devrait suivre le même chemin que ses camarades.

LES FAITS-DIVERS

Les gendarmes interpellent l'auteur présumé de vols à main armée

Le samedi 11 juin 2011 aux alentours de 14h45 à Marigot, une tentative de vol à main armée avait eu lieu dans un bureau de change. Les auteurs avaient ouvert le feu, sans faire de victime, avant de prendre la fuite sans être parvenus à leurs fins. Quelques minutes plus tard, une épicerie située quelques centaines de mètres plus loin était à son tour la cible d'un vol à main armée commis par la même équipe. Après plusieurs semaines d'investigations, les gendarmes de la cellule vols à main armée de la brigade de recherches parviennent à identifier l'un des auteurs présumé. Le 15 septembre au petit matin, une opération est conduite dans le quartier de Sandy Ground : l'individu ciblé est interpellé à son domicile et placé en garde à vue. Déferé en Guadeloupe le 17 septembre, l'individu âgé de 21 ans, défavorablement connu des services de gendarmerie, a été placé en détention provisoire dans l'attente de son jugement.

Tentatives d'homicide : 2 individus incarcérés

Le 28 août 2011 aux alentours de 20h 00, des coups de feu sont tirés dans le quartier de Galisbay. Dépêché sur les lieux, les enquêteurs de la brigade de recherches procèdent aux premières constatations. Aucune victime n'est à déplorer. Le déroulement des faits demeure une inconnue. Les investigations conduites permettent de déterminer qu'un différend entre deux individus est à l'origine de coups de feu réciproques. Quelques jours plus tard, les deux protagonistes sont identifiés. Le 08 septembre 2011, les deux individus en cause sont placés simultanément en garde à vue. Âgés de 25 et 21 ans, ils ont été jugés en comparution immédiate le 13 septembre 2011. Le premier a été condamné à 14 mois d'emprisonnement dont 8 fermes et le deuxième à 16 mois d'emprisonnement dont 10 fermes.

SINT-MAARTEN

Un homme de 28 ans abattu à Dutch Quarter

C'est le douzième meurtre de l'année en partie hollandaise. Un jeune homme de 28 ans, originaire de St Kitts, a été tué par balles dans la nuit de lundi à mardi à Dutch Quarter.

L'homme se trouvait chez lui lorsque plusieurs personnes armées sont arrivées à son domicile en tirant des coups de feu vers 2 heures du matin. La victime a

pris la fuite ; il s'est réfugié dans un appartement voisin avant de ressortir ; les assaillants ont réussi à l'atteindre au côté droit et le jeune homme s'est écroulé dans sa fuite. Des voisins sont venus lui porter secours, mais

la victime est décédée des suites de ses blessures à l'hôpital de Sint-Maarten. Le jeune homme laisse derrière lui une petite fille de 5 ans orpheline ; la mère de l'enfant était décédée il y a peu de temps. Une enquête a été ouverte.

COMMERCE HABILLEMENT ET ARTICLES DE TEXTILES
RECHERCHE
UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE
UN CHEF DE RAYON TEXTILE

Horaires : 42h00 hebdo
Lieu de travail : 971 saint-martin
Mission :
Superviser un magasin de commerce de détail
Coordonner l'activité de l'équipe
Surveillance et gestion du personnel
Vérification des commandes
Assurer la gestion des stocks
Superviser la surface de vente

Formations : niv. 3 (bac+2) vente distribution souhaitée
Langues : anglais courant exigé
Expérience exigée de 4 à 5 ans dans vente distribution du commerce de détail et habillement souhaitée
Salaire mensuel brut selon convention collective : indicatif de 1690€

DEPOSER VOTRE CV AU JOURNAL

HOPE ESTATE AUTO ECOLE
L'étoile de la Réussite

TOUS PERMIS
Voitures, Camions, Bus

Session permis poids lourds
SEPTEMBRE - OCTOBRE • Inscription dès aujourd'hui
Vous pouvez m'appeler pour plus de renseignements

Prochainement session FIMO et FCO
(marchandises et voyageurs)

Grande amplitude horaire pour les cours de code

Tél : 06 90 346 345